



sucession de mon pere, sa société et ses dettes...

Par **lisolita**, le **05/07/2012** à **19:50**

bonjour, j'ai perdu mon pere il y a 2 mois, ce dernier était gerant unique d'une EURL et etait dans une situation financiere précaire. Il n'avait pas de biens et vivait chez ma grand mere (toujours vivante). Il detenait seulement un vehicule de société qu'il payait à credit. Aujourd'hui je me rend compte qu'il avait de nombreuses dettes notamment au RSI et aux impots (sans évoqué les nombreuses contraventions jamais regularisées qu'il a eu avec son vehicule de société). Comme il ne possedait pas grand chose je n'ai donc pas fait appel à un notaire. Est-ce une erreur ?

Concernant la société, je souhaiterais la fermer, quelle est la marche à suivre ? Aussi, mon frere et moi, sommes nous obligé de regler les dettes de mon pere sachant que je suis au chomage et que mon frere cadet n'est pas imposable? Que dois-je faire du vehicule sur lequel il reste une grosse somme à payer à l'organisme de credit? Puis-je recuperer le credit sans les dettes de la societe ou les contraventions? Dois-je laisser l'organisme de credit realiser une vente aux encheres (où la voiture sera surement bradée)?

Enfin, on ne m'a jamais parlé d'héritage puisque mon pere n'avait rien, mais vu les dettes, je suis tentées d'y renoncer de toute façon, mais mon plus grand soucis, c'est de savoir si du coup, cela nous fait renoncer mon frere et moi, fatalement à la part d'heritage à venir de ma grand mere (part censée revenir à mon pere) ?????

Ma famille ne pouvant pas m'aider la dessus, merci infiniment de votre aide.